



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 10 du Conseil général du jeudi 23 septembre 2021

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h20 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

Personnes présentes

- Président : M. Claude Friderici
- Pour le Conseil général : 25 Conseillères et Conseillers généraux
- Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personnes excusées

- Pour le Conseil général : Mme Sarah Ducommun
MM. Christian Carrel, Pierre-Alain Egger et Yannick Julmy

Il est 19h30, M. Claude Friderici, Président, ouvre la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance ordinaire de la législature 2021-2026. Je salue la présence du public et de la presse. Je souhaite également la bienvenue aux membres du Comité d'organisation des Girons des musiques de la Sarine 2022 qui viennent nous présenter leur manifestation qui aura lieu du 19 au 22 mai 2022 à Prez. La partie formelle de la séance débutera à l'issue de cette présentation.

En raison de la situation sanitaire, je vous remercie de ne pas vous déplacer durant la séance et de conserver votre masque sauf en cas d'intervention, ceci afin de répondre au plan de protection établi pour cette séance.

Avant de débiter formellement la séance, une photo des membres du Conseil général réunis est prise ensemble.

M. le Président passe la parole à M. David Bonny, Président du Comité d'organisation des Girons des musiques de la Sarine.

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir, au nom du Comité d'organisation, de vous présenter l'organisation de la 33^{ème} fête des Girons des Musiques de la Sarine prévue les 19-20-21 et 22 mai 2022. Ce sera

aussi la première grande fête dans la commune. Le Comité d'organisation a démarré ses travaux avec enthousiasme et énergie. Le 7 septembre 2019, un premier Comité et les séances qui se succèdent tout à fait normalement malgré la pandémie et la situation sanitaire que nous vivons. L'organisation générale avance bien et nous allons ce soir vous donner le fruit de nos réflexions et discussions. Pour ma part, j'ai accepté ce challenge. C'est vrai, c'était en été 2019, et c'est avec plaisir que je préside également ce Comité. Je vais tout de suite donner la parole à notre vice-Présidente Mme Sandra Wohlhauser.

La parole est maintenant donnée à Mme Sandra Wohlhauser qui présente cette manifestation. Elle donne également quelques informations d'ordre général sur la Cigognia.

M. le Président reprend la parole et remercie Mme Wohlhauser pour sa présentation et souhaite un plein succès dans l'organisation et le déroulement des Girons.

S'agissant de la première séance de cette législature, **M. le Président** rappelle certains points nécessaires au bon ordre des délibérations.

Bien que le tutoiement soit de mise entre membres, durant les débats c'est le vouvoiement qui se pratique, cela permet de garder une certaine retenue lorsque les esprits s'échauffent.

Le déroulement des débats se fait de la manière suivante :

- Présentation de l'objet par le Conseil communal ;
- Eventuellement rapport d'une commission ;
- Discussion générale : possibilité à ce moment de demander un vote sur l'entrée en matière ;
- Discussion de détail : examen article par article ou chapitre par chapitre avec possibilité de faire des propositions d'amendement (si possible par écrit) ;
- Vote sur les amendements ;
- Vote d'ensemble.

Les membres qui souhaitent intervenir lèvent la main. Une fois que le Président leur a donné la parole, ils se lèvent et utilisent le micro de manière à ce que tout le monde puisse les voir et les entendre. Au début de l'intervention, merci à chacun de mentionner son prénom et son nom ainsi que de préciser à quel titre il ou elle intervient (personnel, au nom de quel groupe ou commission).

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Gross, secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal de la séance.

La séance a été convoquée conformément à notre règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande et par la publication dans la Feuille Officielle.

M. le Président passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal. Les scrutateurs confirment la présence de 25 membres du Conseil général.

M. le Président relève que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 13.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

Messieurs Mario Ramalho, Mattia Bosco, Samuel Gendre et Hassan Berthoud. Ils se sont répartis les tables et le comptage.

L'ordre du jour de la séance de ce soir est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 22 avril 2021 et 20 mai 2021
2. Informations du Bureau
3. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
4. Approbation de 2 verbaux de reprise
 - 4.1. Route des Chênes – Secteur Nord
 - 4.2. Route des Chênes – Secteur Sud
5. Approbation du règlement d'ouverture des commerces
6. Approbation du règlement sur les finances
7. Informations du Conseil communal
8. Questions, propositions et divers

M. le Président rappelle qu'une modification du document figurant au point 6) de l'ordre du jour a été effectuée par le Conseil communal suite au préavis du Service des communes.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé. **M. le Président** passe aux points de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 22 avril 2021 et 20 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel, lors de mon intervention, en page 21, à propos des documents qui n'étaient pas à jour sur le site internet de la commune, documents qui étaient en lien avec les sujets à voter par le Conseil général. Je n'ai pas uniquement exprimé mon regret. Mais je faisais la demande qu'à l'avenir ils soient disponibles dans leur version finale au minimum le jour de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 lèvent la main.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Yannick Ducommun, au nom du groupe de Prez-vers-Noréaz, nous remercions et félicitons pour les 2 procès-verbaux qui sont très bien tenus et complets. On est sûr que cela va durer et c'était très intéressant de les consulter, merci.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 lèvent la main.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est approuvé.

2. Informations du bureau

Le bureau s'est réuni deux fois depuis la dernière séance, le 1^{er} juin pour préparer la séance du 1^{er} juillet qui a finalement été annulée, et le 26 août pour préparer cette séance.

La séance du 1^{er} juillet a été annulée car le seul objet présentant un caractère d'urgence a été traité par la commission financière dans le cadre de ses compétences fixée par la Loi sur les finances communales.

Au courrier :

Le 31 mars 2021

Réponse de la Poste à notre résolution.

Le 3 mai 2021

Information sur l'approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts et soins dentaires scolaires en date du 28 avril 2021.

Le 17 mai 2021

Courriers du 7 mai 2021 et du 11 mai 2021 du Conseil communal à la Préfecture de la Sarine relatifs à l'incompatibilité de M. Christian Guisolan.

Le 18 mai 2021

Courriel de la Préfecture relatif à l'incompatibilité de M. Christian Guisolan.

Le 20 mai 2021

Courriel d'excuse de M. Christian Guisolan pour la séance du soir-même.

Le 21 mai 2021

Courrier du 19 mai 2021 de la Préfecture de la Sarine invitant le Bureau du Conseil général à se déterminer sur la suite à donner à l'incompatibilité de Christian Guisolan.

Le 26 mai 2021

Information sur l'approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens en date du 14 mai 2021.

Le 26 mai 2021

Courrier du Conseil communal à la Poste.

Le 1^{er} juin 2021

La liste des objets du Conseil communal pour l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 1^{er} juillet 2021.

Différents échanges avec le Conseil communal relatifs à la tenue de la séance du 1^{er} juillet 2021.

Le 22 juin 2021

Copie du courrier de la Préfecture de la Sarine demandant la détermination du Conseil communal suite à la détermination de Christian Guisolan.

Le 28 juin 2021

Demande des Girons des Musiques de la Sarine pour présenter la fête.

Le 1^{er} juillet 2021

Copie de la demande de délai du Conseil communal à la Préfecture dans le dossier Christian Guisolan.

Le 5 juillet 2021

Réponse de la Préfecture qui prolonge le délai au 18 août 2021.

Le 30 juillet 2021

Invitation au banquet du Tir en Campagne.

Le 7 août 2021

Réponse du Conseil communal à la Préfecture de la Sarine sur la détermination de Christian Guisolan.

Le 25 août 2021

Proposition d'ordre du jour pour la séance du 23 septembre 2021.

Informations sur la constatation de l'incompatibilité de M. Christian Guisolan

Suite aux nombreux échanges de courrier cités précédemment, le Préfet de la Sarine a rendu le 14 septembre 2021 une décision de constatation de l'incompatibilité de M. Christian Guisolan en raison de son activité en tant qu'employé communal. Il est donc réputé démissionnaire. Toutefois, cette décision n'est pas encore entrée en force car elle peut être contestée dans les 30 jours suivant sa notification.

Formulation de propositions

Pour la formulation de propositions conformément à l'art. 47 du RCG, vous trouverez sur le site internet de la Commune, sur la page du Conseil général, un formulaire de proposition au format Word qui vous permet de mettre par écrit la proposition afin que celle-ci puisse être traitée par le Bureau et si nécessaire, mise à l'ordre du jour de la prochaine séance. **M. le Président** invite donc les membres à utiliser ce formulaire pour leurs propositions.

La parole n'est pas demandée.

3. Approbation des statuts de l'ARS

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation des statuts.

M. David Bonny, le message transmis par la Préfecture était relativement complet, avec l'historique et toutes les explications. On peut juste peut-être rajouter ceci, je vais le lire : il faut considérer l'ARS comme un contre-poids à l'Agglo dans le district de la Sarine puisque l'ARS donne une véritable structure de collaboration à toutes les communes du district. Pour l'instant, seules les communes de l'Agglo sont organisées de telle manière, ce qui peut avoir comme conséquence qu'elles sont plus aptes à défendre ensemble leur intérêt face au reste du district. L'ARS plutôt comme une amélioration des équilibres dans la gouvernance du district. Par ailleurs, l'Agglo est en pleine mutation et comme le Conseil d'Etat l'a annoncé en juillet lors de sa séance d'informations aux communes, son périmètre est susceptible de s'étendre massivement, nous y compris. La dichotomie agglomération/hors agglomération au sein du district est sujette à des évolutions importantes dans les années à venir. L'intérêt d'une association en plus est particulièrement clair et indispensable pour permettre l'adoption du plan directeur régional de la Sarine, lui-même obligatoire de par la LATEC. Elle le sera également pour assurer le suivi de cet outil, mise en œuvre, révision. Elle permettra à terme un développement harmonieux du district dans son intégralité. A noter également que l'existence d'une association regroupant toutes les communes du district contribue à renforcer la position de la région dans les discussions avec le canton ou les autorités fédérales. Elle permet aussi d'œuvrer à la coordination des activités des autres associations de communes existantes. Les statuts visent précisément à éviter des doublons et à favoriser des synergies. De par ce fait, le Conseil communal vous invite à accepter les statuts tels qu'ils sont présentés ce soir. Merci.

M. le Président remercie M. le Syndic. La discussion est ouverte.

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée et qu'il n'y a donc pas d'opposition à une entrée en matière. Nous passons à la discussion de détail qui se fera chapitre par chapitre.

Chapitre I GENERALITES (art. 1 à 6)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre II ORGANISATION, sous-chapitre 1 - Assemblée des délégués (art. 7 à 10)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Sous-chapitre 2 - Comité de direction (art. 11 à 13)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Sous-chapitre 3 - Secrétariat régional (art. 14)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre III ADMINISTRATION ET REPRÉSENTATION (art. 15 à 20)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre IV LIMITE D'ENDETTEMENT, REFERENDUM ET INITIATIVE (art. 21 et 22)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre V FINANCES (art. 23 à 24)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre VI COMPTABILITE (art. 25 à 27)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre VII REVISION DES COMPTES (art. 28 et 29)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre VIII COMMISSION FINANCIERE (art. 30)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre IX SORTIE, DISSOLUTION ET MODIFICATION DES STATUTS (art. 31 à 33)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre X DISPOSITIONS FINALES (art. 34)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est donc close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée.

Ceux qui approuvent les statuts de l'Association Régionale de la Sarine du 4 février 2021 lèvent la main. Contre-épreuves ?

Les statuts de l'ARS sont donc approuvés à l'unanimité. M. le Président remercie les membres.

4. Approbation de 2 verbaux de reprise – Rte des Chênes/Secteur Nord – Rte des Chênes/Secteur Sud

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Pierre Bovet, la commune souhaite reprendre les infrastructures proposées le long de la Route des Chênes, Secteur Nord et Secteur Sud. Vous avez reçu les deux verbaux de reprise de ces deux secteurs, les plans et photos pour bien se rendre compte. Ces 2 routes sont quasi neuves. La route côté Sud a été faite en 2016-2017 et côté Nord a été faite l'année passée. Ces routes ont été contrôlées, les travaux ont été faits dans les règles de l'art et les canalisations qui sont reprises par la commune et qui sont d'intérêt public ou qui sont sur le territoire communal, sont également reprises par la commune et ont été contrôlées lors de la remise des travaux. Elles sont en parfait état. Le Conseil communal vous recommande d'accepter la reprise des deux secteurs.

M. le Président remercie M. Pierre Bovet. La discussion générale sur les deux secteurs est ouverte.

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée. Il n'y a donc pas d'opposition à une entrée en matière.

Nous passons à la discussion de détail pour la Route des Chênes / Secteur Nord.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

Nous passons au vote à main levée.

Ceux qui acceptent la reprise de la route des Chênes / Secteur Nord lèvent la main. Contre-épreuves ?

A l'unanimité, vous approuvez le verbal de reprise la route des Chênes / Secteur Nord.

Nous passons à la discussion de détail pour la Route des Chênes / Secteur Sud.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

Nous passons au vote à main levée.

Ceux qui acceptent la reprise de la route des Chênes / Secteur Sud lèvent la main. Contre-épreuves ?

A l'unanimité, vous approuvez le verbal de reprise la route des Chênes / Secteur Sud.

5. Approbation du règlement d'ouverture des commerces

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet, ce règlement à voter ce soir s'inscrit dans la volonté de la commune d'uniformiser les différents règlements dans le cadre des deux ans qui suivent la fusion. Ce règlement existait déjà à Noréaz et à Prez-vers-Noréaz, peut-être pas un tel règlement à Corserey. Ce règlement n'est pas obligatoire dans la mesure où il existait déjà à Prez-vers-Noréaz et à Noréaz, il fonctionnait relativement bien. On a décidé de l'uniformiser et de l'appliquer à l'intégralité de la commune. Ce règlement reprend très largement le règlement-type du canton. La plupart des communes alentours ont un règlement relativement très proche de celui du canton. Il n'y avait pour nous aucune raison de s'écarter de ce règlement-type et c'est pour cette raison que ce soir le Conseil communal vous propose d'adopter ce règlement tel quel. Merci.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Guy-Lou Vuarnoz, au nom du groupe de Corserey, nous n'avons pas de questions sur ce règlement. Cependant, je profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal qui a inclus dans son message le préavis de la DSJ sur ce règlement. Un préavis favorable d'une autorité compétente est évidemment un gage d'une certaine qualité et justesse du règlement en question. Ceci nous rassure en vue de voter son approbation.

M. le Président remercie M. Vuarnoz et demande s'il y a d'autres interventions ?

M. le Président constate qu'il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière, nous passons donc à la discussion de détail qui se fera article par article.

Article 1

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 2

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 3

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 4

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 7

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 8

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 9

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 10

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 11

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est donc close.

Nous procédons à l'adoption du règlement en votant à main levée.

Ceux qui approuvent le règlement d'ouverture des commerces lèvent la main. Contre-épreuves ?

Le règlement d'ouverture des commerces est donc approuvé à l'unanimité.

6. Approbation du règlement sur les finances

M. le Président rappelle que l'article 10 du règlement a été modifié suite au préavis du Service

des communes. Il passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet, ce règlement est un règlement vraiment très important pour la suite de notre commune. C'est un règlement qui a été voté par la plupart des communes du canton de Fribourg l'année passée et celles qui n'ont pas encore adopté ce règlement doivent impérativement l'adopter au 1^{er} janvier 2022. Pourquoi ? C'est notamment lié à l'introduction du MCH 2. Comme vous le savez certainement, nous allons changer le plan comptable, nous sommes en train de le faire, mais au 1^{er} janvier 2022, nous aurons le plan comptable MCH2 et le plan comptable MCH2 est fortement lié au règlement sur les finances. Plusieurs seuils qui sont présents dans ce règlement, par exemple le seuil d'activation à l'article 3, aura un impact direct sur le budget. Nous avons fait pour élaborer ce règlement la comparaison avec plusieurs communes. Nous avons pris des communes similaires à la nôtre, par exemple les communes d'Avry, de Belfaux, de taille comparable avec le même nombre d'habitants. Mais le but de cette comparaison n'est pas de copier les autres communes, mais de voir notre marge de manœuvre pour le futur. Copier ce que font les autres communes n'a aucun sens, dans la mesure où notre commune est particulière et a besoin d'un règlement des finances qui lui colle le mieux possible pour le futur. Pour cette raison-là, nous vous proposons ce soir d'adopter le règlement des finances, avec la modification proposée à l'article 10, modification qui a été donnée avec le préavis du SCom. Merci.

M. le Président donne la parole à la Commission financière, qu'il a malheureusement oubliée dans le cadre des deux verbaux et qui devait aussi rapporter sur la somme astronomique.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission financière, en date du 28 juillet 2021, la Commission financière a rencontré M. Philippe Jolliet, Conseiller communal, responsable des finances pour la présentation du règlement sur les finances communales. M. Jolliet a passé en revue tous les articles du règlement sur les finances communales. Il a en outre apporté des commentaires pertinents pour chacun d'eux. Sur la base de ce qui précède, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter le règlement sur les finances communales tel que présenté et remercie M. Jolliet pour la très bonne préparation et la qualité de son travail.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le règlement. La parole n'est pas demandée, il constate donc qu'il n'y a pas d'opposition à entrer en matière. Nous passons à la discussion de détail, article par article.

Article 1

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 2

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 3

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 4

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 7

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 8

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 9

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 10

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 11

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 12

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 13

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est donc close. Nous procédons à l'adoption du règlement par main levée. Contre-épreuves ?

Le règlement sur les finances communales est donc approuvé à l'unanimité. Il est soumis au référendum facultatif.

7. Informations du Conseil communal

La parole est donnée à M. le Syndic David Bonny.

Juste en préambule, je ne sais pas si ce soir c'est M. le Président ou le Conseil général qui est en forme, ou les deux, mais c'est extrêmement rapide et clair dans vos décisions.

Tout d'abord, puisqu'on a repris la législature il y a peu, je tiens à saluer l'engagement et tout le travail réalisé par les membres du Conseil communal, également souligner la bonne dynamique et l'engagement, la volonté, le temps passé de tous les conseillers, en particulier les deux nouveaux entrés au Conseil communal. Que ce soit M. Michaël Chatagny ou M. Philippe Jolliet, je tiens à saluer le travail réalisé. Juste comme exemple cette semaine, c'est quasiment tous les soirs que certains sont occupés, c'est vous dire un peu la tâche qui est la nôtre, mais on l'assume avec plaisir et engagement.

Au niveau des informations, tout d'abord au niveau du personnel. Nous avons annoncé le départ

à la retraite de Mme Anne Toffel pour la fin novembre. Ce soir, il faut annoncer l'engagement de Mireille Gross qui est secrétaire générale adjointe et qui est avec nous ce soir, qui habite Rossens et qui avait un poste important dans le cadre du Réseau santé de la Sarine, et nous sommes extrêmement heureux de pouvoir collaborer avec Mme Gross. Qu'elle soit remerciée.

Il y a également Mme Rosalie Broye qui est arrivée un peu plus tôt, au mois de mars, qui est collaboratrice administrative et qui a remplacé Mme Angélique Savary qui était là pour une année et qui elle-même, remplaçait Mme Anick Pouget, absente.

Voilà pour les changements au niveau du personnel.

Pour les autres informations, nous sommes conscients que nous avons d'autres règlements à terminer dans les deux ans. Ce n'est pas forcément évident, mais je ne suis pas en train de vous dire ce soir que nous n'allons pas y arriver, c'est à l'ordre du jour, on fait le pointage, on essaie d'avancer avec chacun de ces règlements et on tient à ce qu'ils puissent passer dans les bureaux de l'Etat pour avoir ensuite quand même l'officialité ou un aval pour faire passer ces règlements en ordre auprès du Conseil général. Néanmoins, on espère pouvoir faire l'ensemble. Après, nous savons que pour certains, peut-être les eaux, ce sera compliqué. Nous allons écrire un mot à la Préfecture pour peut-être le signaler. Est-ce que ce sera au printemps que les derniers passeront ? Nous ne pouvons pas encore le savoir, mais nous faisons le maximum pour avoir le tout cette année.

Le Conseil communal, en tout cas une délégation, a pris l'initiative durant les mois de juin et juillet, de rencontrer toutes les sociétés de la commune. Parce que vous êtes comme nous, vous lisez la presse et vous entendez qu'il y a une société qui périclité parce que les membres ont arrêté ou ne vont plus à telle ou telle activité. Il y a aussi des personnes qui sont en difficulté. Nous avons vraiment envie que toutes les personnes qui s'engageaient dans des sociétés puissent continuer à le faire, en particulier la jeunesse de notre village. C'est important s'ils peuvent s'engager au niveau social. Et puis également toutes les personnes adultes plus âgées. Et donc, nous avons fait le tour des sociétés pour faire le point sur leur fonctionnement, également sur la situation financière et puis sur les infrastructures qu'elles utilisent et éventuellement qu'elles souhaiteraient.

J'ai également évoqué les synergies parce que nous avons par exemple trois chœurs-mixtes, plusieurs sociétés de jeunesse dans chacun des villages. Nous avons l'amicale des pompiers et nous avons évidemment posé la question s'il y avait des synergies prévues. Mais que cela soit clair et que cela soit bien mis au procès-verbal, il ne leur a jamais été demandé de fusionner ou quoi que ce soit. Simplement pour nous, c'est important de savoir s'ils discutent ensemble, s'ils peuvent peut-être dans le cadre de certaines activités se mettre ensemble et peut-être mieux se connaître.

Ceci a débouché sur des discussions intéressantes avec les sociétés. Il y en a l'une ou l'autre qui sont tout de même en difficulté et il est important qu'ils puissent poursuivre leurs activités et qu'on puisse en tout cas apporter un soutien, surtout pour la jeunesse de notre commune. C'est important à nos yeux.

Troisième point, c'est la poste. La mauvaise nouvelle, on la savait. On s'est manifesté car on trouve que la manière de faire est cavalière. La poste va donc quitter la commune le 8 novembre,

ce sera fermé, mais les locaux seront toujours à la poste, ils seront vides, cela ne servira à rien d'y aller. Mais n'empêche ils auront encore pendant des mois ces locaux, c'est une stupidité. Le Conseil communal a tout de même réagi. On tient à être transparent sur leur manière de faire, on a ouvert une page sur notre site internet. Il n'y a pas encore beaucoup d'éléments, il faut nous laisser le temps de les mettre au fur et à mesure. On a également évoqué qu'on ne souhaitait plus maintenir les comptes auprès de Postfinance puisqu'ils partent. Restons avec les gens qui restent, c'est-à-dire la BCF qui est dans la commune, et désormais nous allons nous tourner vers la BCF. Alors évidemment, il faut un peu de temps, la fermeture d'un compte ne se fait pas du jour au lendemain avec tous les bulletins en cours, etc. Mais en tout cas, nous allons travailler avec une banque de proximité. Nous avons eu des discussions et aurons une aide également à ce niveau-là pour faciliter ce transfert dans le cadre du service des finances. Egalement Car Postal, nous avons une entreprise fribourgeoise, les TPF, et nous avons également une autre vision, c'est celle d'avoir une meilleure mobilité, une meilleure organisation de la mobilité dans la région et c'est vrai qu'à la Brillaz, il y a les TPF, à Noréaz il y a les TPF et puis là au milieu, il y a un autre acteur de la mobilité qui est la Poste. Et pour nous, cela freine quand même l'organisation générale de cette mobilité. Nous avons écrit au Conseil d'Etat pour leur demander de changer la concession, donc de la retirer à Car Postal et de la remettre au concours pour que cela puisse aller aux TPF. Nous avons eu une réponse du Conseil d'Etat et nous aurons une discussion avec les services de l'Etat le mardi 28 septembre à ce sujet. La porte au changement n'est donc pas fermée et on verra ce qu'il en est au niveau des discussions. Voilà, c'est malheureusement une page qui se fermera et des difficultés qui vont s'ouvrir certainement pour bien des personnes. Et dorénavant, il faudra se tourner vers Avry-Centre pour aller chercher certains courriers, ce qui est vraiment malheureux et préjudiciable pour la région qui devient un véritable désert postal.

Ensuite, au niveau de la pollution, je voulais revenir sur l'épisode du 17 juillet pour donner une information. Ce que nous avons vécu là, c'est une pollution de type extraordinaire. A titre personnel, j'étais d'abord à Noréaz puis maintenant à Prez-vers-Noréaz et je n'ai pas souvenir d'avoir connu un tel épisode de pollution où vraiment on nous demande de fermer les robinets, donc cela ne concernait pas seulement notre commune, mais quasiment l'ensemble de la Sarine avec également le Gibloux, Villars-sur-Glâne, des grandes communes. Cela s'est passé comme suit. Leur alerte était un message sur mon natel et cela s'est passé le samedi en plus. Je dois dire qu'à ce moment-là je profitais enfin d'un peu de tranquillité pour aller courir et c'est vrai que je ne cours pas avec le portable. L'alerte est partie à 14h30 et j'ai ouvert mon portable 1 heure plus tard. C'est vrai que j'ai vu qu'il y avait 4-5 fois un appel d'un numéro que je ne connaissais pas et je trouvais cela un peu bizarre. J'ai rappelé et c'était un message automatique qui demandait d'avertir la population à cause de cette pollution et qu'il ne fallait donc plus utiliser l'eau du robinet, mais cuire l'eau. On invitait également en cas de questions à prendre contact avec le chimiste cantonal. Alors ce n'est pas évident, je ne savais pas que l'on pouvait avoir de tels messages, quand on nous demande de couper l'eau et qu'il y a 2'500 personnes qui utilisent l'eau. Je voulais confirmation et j'ai appelé le chimiste cantonal qui a en effet dit qu'il ne s'agissait pas d'un exercice, mais bien la réalité et qu'il fallait avertir les consommateurs. Mais il m'a aussi un peu rassuré dans le sens où ce n'était pas bien, mais ce n'était pas une catastrophe et que les gens n'allaient pas mourir empoisonnés. Sinon nous aurions pris d'autres mesures, mais il fallait aviser les personnes pour qu'ils ne consomment plus l'eau. Sur ce, je lui ai dit, mais alors qu'allez-vous faire, également la Préfecture, pour aviser la population ? Il est samedi soir, 15h00-16h00, le personnel n'est pas à la commune. Ils ont répondu à ce moment-là qu'ils allaient faire un communiqué. C'est vrai que je ne suis pas certain que le samedi les gens

lisent les communiqués. Il y a donc eu un contact avec la presse, les médias et il y a aussi une application « alerte suisse » qui a lancé une alerte. A partir de là, vu la situation, j'ai envoyé au Conseil communal un message en demandant de relayer l'information à toutes les connaissances, aux Conseillers généraux qu'ils puissent à leur tour envoyer ou frapper aux portes des voisins. C'est vrai que certaines communes ont mobilisé du personnel, entre autres les pompiers. Si vous vous souvenez du contexte, on se trouvait dans un moment où il pleuvait vraiment beaucoup et les pompiers avaient travaillé la semaine précédente quasiment 24 heures sur 24. A un certain moment, il faut peser les intérêts, faut-il les mobiliser ou non ? Nous avons aussi eu un débriefing avec les syndicats hier matin. Par exemple dans une commune, ils sont allés au bureau communal imprimer un tout-ménage et ont été les apporter. Malheureusement, quand vous oubliez une maison ou deux, il y a des gens qui ont reproché à la commune qu'ils n'avaient pas reçu le tout-ménage. Ce n'est jamais facile. Donc, on est parti de cette manière en espérant cette solidarité et que les gens aillent avertir les voisins. J'ai aussi eu un contact avec Alain Menoud qui est responsable des pompiers. Il est clair que pour nous, cela a été une première. En faisant ces messages, nous avons reçu des retours d'habitants de Corserey et de Noréaz qui nous disaient, « nous on n'est pas concernés ». J'ai encore eu un contact avec Pierre Bovet qui m'a confirmé qu'effectivement, cela ne concernait que Prez-vers-Noréaz. Si en plus, on était partis avec les tout-ménages sur les trois communes, il aurait fallu refaire les tout-ménages pour leur dire « non, ce n'est pas chez vous ». Donc c'était uniquement Prez-vers-Noréaz qui était touché et on a quand même pris des mesures. Cela a duré 24 heures, mais si cela devait perdurer, nous avons regardé avec David Monnerat du service technique et nous aurions ouvert un robinet à Noréaz et un à Corserey pour que les gens de Prez-vers-Noréaz puissent aller chercher de l'eau. Heureusement, nous n'avons pas eu besoin d'utiliser cette solution. Mais c'est vrai qu'à l'interne, nous avons aussi dû réfléchir. J'ai pu atteindre Mme Bertarini qui a tout de suite pu mettre l'information sur le site internet et nous avons par la suite, réfléchi sur une éventuelle application. Nous avons contacté la commission de la communication, en particulier M. Ramalho, et il y aussi M. Alain Menoud qui nous a dit qu'il développait une application, ce qui pourrait justement donner l'impulsion quand il y a un problème ou quelque chose à diffuser. Il ne s'agirait pas de bombarder la population qui serait intéressée par cette application d'informations, mais quand il y a vraiment quelque chose d'utile, que l'on puisse le faire par ce biais. Nous sommes vraiment en phase de réflexion et espérons avoir quelque chose d'utile. Heureusement, tout est revenu rapidement dans l'ordre et nous avons pu ré-utiliser l'eau, même si pour certains elle était passablement chlorée.

Autre élément à vous communiquer, la première année de fusion nous a permis de mieux nous connaître, de connaître nos difficultés et nos besoins et cette année, nous réfléchissons vraiment sur le futur et les projets. Nous sommes conscients qu'il y a des choses qui doivent être améliorées, il y a des infrastructures qui doivent être proposées, autant scolaires, autant culturelles, autant sportives, peut-être une crèche, améliorer l'AES. C'est aussi dans ce but-là que nous avons discuté avec les sociétés pour connaître leurs besoins. Nous sommes aussi conscients que l'on peut améliorer la mobilité dans chaque village. Nous avons des projets Valtraloc. Nous avons aussi un site qui est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il est à Noréaz, et aussi une carte du tourisme à jouer. Nous avons aussi des possibilités pour les loisirs et tout cela, nous avons envie de le mettre en partition et nous arriverons avec une sorte de projet ou un catalogue appelé « horizons 2030 ». Nous tenons à arriver avec une vision future pour notre commune car je crois que c'est important maintenant d'avoir des idées, des projets et que l'on puisse aussi mener des débats. Ce sera après au Conseil général à voir de quelle manière cela pourra se poursuivre et on tenait à vous le signaler. Laissez-nous juste un peu de

temps, j'espère que d'ici l'été 2022, on pourra vous présenter quelque chose. Voilà pour les informations du Conseil communal.

M. le Président donne la parole à Pierre Bovet pour quelques explications sur Valtraloc.

Le chantier Valtraloc, soit la traversée de Prez-vers-Noréaz de Fribourg sur Payerne et le tronçon sur Corserey, c'est un projet dont on parle depuis longtemps. Le concept a été présenté à la commune de Prez-vers-Noréaz par Teams + il y a quelques années. Le projet a démarré au niveau du canton. La commune et le canton sont les deux maîtres d'ouvrage à raison de 20% pour la commune et 80% pour le canton. C'est un projet qui s'évalue à 5 environ millions. Le mandat d'ingénieurs pour la réalisation de l'avant-projet a été attribué par le marché public à la société Afry avec Mme Isabelle Staub Barbey qui fait partie du jury pour cet exercice d'attribution du mandat.

Les projets connexes à ce projet sont la route de contournement, l'aménagement cyclable entre Avry et Prez, et le projet d'ordonnance de la protection contre le bruit. Le projet de route de contournement est un projet qui fera partie du projet de la traversée de Prez-vers-Noréaz puisqu'il a une influence au niveau de la mobilité douce de chaque côté du village. Pour l'aménagement cyclable entre Avry et Prez, là aussi, ce projet connexe fera partie des données pour la réalisation de cette traversée du village. Les aménagements liés aux exigences de l'ordonnance de protection contre le bruit ne seront plus aussi conséquents si l'on considère la baisse de trafic et la pose du revêtement phono-absorbant.

Au niveau de la planification, en 2021 :

- *Explications de la faisabilité de l'avant-projet, examen préalable. C'est un jalon important, on verra après avec les délais*
- *Etablissement du projet d'ouvrage définitif*
- *Enquête publique*
- *Appel d'offres*
- *Processus législatif*
- *Votation au Grand Conseil et crédit*
- *Projet d'exécution*
- *Réalisation 2023-2024*
- *Mise à l'enquête prévue le 26 août 2022, l'appel d'offre aux entreprises le 13 janvier et début des travaux le 21 août 2023*
- *Au niveau du mandat d'ingénieurs, il s'agit d'un mandat qui se situe entre CHF 300'000.— et CHF 400'000.— et cela coûte environ CHF 100'000.— à la commune pour tous les projets et CHF 80'000.— pour ce projet particulier.*

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet.

J'ai juste un point, mais avant j'aimerais rebondir sur ce qui a été dit. Typiquement pour Valtraloc et l'ingénieur, c'est un investissement que vous aurez à voter l'année prochaine, dans un seuil de CHF 50'000.--. Le point que j'ai concerne la commission financière. Le budget est en train de prendre forme gentiment, il est prévu de voir la Commission financière à fin octobre pour une première séance de discussion. Le but sera de présenter de manière générale le budget

qui sera encore provisoire, mais l'idée étant de déjà pouvoir corriger le tir si nécessaire. Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions ?

Mme Isabelle Bersier, juste un mot pour vous raconter que la semaine prochaine, la Commission culture, sports et loisirs prendra en mains le projet des sentiers pédestres de la commune de Prez. L'information que nous avons depuis février est que M. Raemy Christian a déjà fait une proposition de deux secteurs, deux boucles. L'une qui fait Corserey – Prez-vers-Noréaz et l'autre Prez-vers-Noréaz – Noréaz, avec deux liaisons, l'une qui part de Corserey à Torny-le-Grand, et la deuxième de Prez-vers-Noréaz à Neyruz. L'idée étant de rattacher la commune à des chemins déjà existants. Nous allons s'atteler à ce projet avec la Commission culture, sports et loisirs, sachant que la prochaine étape sera de faire une reconnaissance des sentiers qui ont été proposés par M. Raemy, car certains chemins passent chez des particuliers, et puis de voir dans les critères de qualité, l'attrait, la sécurité et la stabilité de ces chemins et de prendre note de tout ce qu'il faudra entreprendre pour officialiser ces chemins.

M. Hassan Berthoud, il existe beaucoup de chemins pédestres où les panneaux indicateurs/de direction, sont en couleur. Malheureusement, les panneaux sont toujours ronds avec la même flèche, et les daltoniens ne voient pas la différence. Typiquement, dans le Gibloux, ils ont fait un chemin et tous les indicateurs sont ronds. Il y a le jaune, le rouge et le vert, et c'est typiquement des couleurs que le daltonien ne reconnaît pas.

Mme Isabelle Bersier, je vois bien ce que vous dites. Là, pour le projet, c'est vraiment de partir sur des indicateurs et le chemin pédestre officiel. Ce sera un chemin pédestre qui sera sur SwissMobile. Pour ce dont vous parlez au niveau communal, nous avons peut-être la possibilité aussi de mettre des chemins balisés blancs où ce sont des chemins particuliers qui indiquent par exemple le chemin des fleurs ou des fontaines. Notre projet est d'être dans un sentier officiel avec un sentier tourisme suisse, donc ce sera le jaune, on verra. Après en bénéficiant de chemins reconnus, c'est un coût pour l'entretien, afin qu'ils puissent bien vivre auprès des citoyens.

M. le Président remercie Mme Bersier et demande s'il y a d'autres interventions ? Comme ce n'est pas le cas, nous passons au point 8).

8. Questions, propositions et divers

M. le Président relève en préambule que le Syndic lui a « coupé l'herbe sous les pieds » avec l'horizon 2030 puisque le Bureau a discuté lors de sa première séance d'un projet intitulé : une vision pour Prez - Idées pour un programme de législature.

Une proposition a été faite lors d'une séance du Bureau par la vice-Présidente de proposer au Conseil communal une liste d'idées pour un programme de législature. Après discussion, le Bureau propose aux membres du Conseil général de proposer des idées qui seront débattues au sein de groupes puis proposées au Bureau qui en fera une synthèse qui sera remise au Conseil communal lors d'une séance du Conseil général.

Comme calendrier, je vous propose de discuter de vos idées lors de vos séances de groupes en vue de la séance du 4 novembre et de transmettre au Bureau les idées retenues pour la séance du Bureau du 17 novembre avec comme objectif de remettre la synthèse au Conseil communal

lors de la séance de décembre. Ce sera une petite pierre à l'orifice de l'horizon 2030, le Conseil communal a déjà suffisamment à faire, mais aussi apporter quelques idées qui peuvent être retenues.

M. David Bonny remercie M. le Président et informe que c'est avec plaisir en effet que nous accueillons ce projet, le timing est parfait. C'est vrai qu'en décembre, cela ira bien. N'hésitez pas à faire des propositions.

M. le Président ouvre la discussion pour les questions, propositions et divers.

M. Yannick Ducommun, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, nous aimerions faire une proposition et souhaitons que lors de la prochaine séance du Conseil général du 4 novembre, nous votions sur une modification du règlement du Conseil général, article 9, point 1. Nous aimerions rajouter une indemnité pour les séances de préparation de groupes. Nous avons parlé lors de la séance du Conseil général du 11 février 2021 et l'avons approuvé à la majorité. Merci.

M. le Président, c'est plutôt une modification de l'annexe 1, pas du règlement. Les indemnités sont fixées dans l'annexe 1. Car s'il s'agit du règlement, il faudra le repasser au Service des communes, etc.

M. Yannick Ducommun, alors oui sur l'annexe 1.

M. le Président, la proposition est débattue, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, le Bureau en prend note et mettra cela à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Delphine Mettraux, à titre personnel, j'ai deux questions. La première concerne le développement de la fibre-optique pour le village de Noréaz. Je reviens aux renseignements concernant une demande que j'avais faite lors de la législature précédente. La fibre optique a déjà été posée à Prez-vers-Noréaz et à Corserey, mais pas sur Noréaz. J'avais contacté FTTH pour demander quand ils le feraient sur Noréaz. Ils m'avaient dit qu'il fallait un certain nombre de personnes intéressées. Le Conseil communal m'avait répondu qu'il regardait. Où est-ce que cela en est aujourd'hui ?

M. David Bonny, je demande à Mme Dubey de bien vouloir répondre.

Mme Marlyse Dubey, nous avons reçu un courrier de Swisscom qui viendra nous présenter leur projet/leur vision pour le développement de la fibre optique sur la commune la semaine prochaine, soit le 4 octobre.

Mme Delphine Mettraux, voici ma deuxième question. Les salles communales ne sont pas équipées de défibrillateurs. Il y a souvent les aînés qui s'y rencontrent pour des lotos ou d'autres manifestations. De plus, il y a la salle de gym qui y est attenante pour Noréaz. Lors d'un arrêt cardiaque, un massage cardiaque et une défibrillation rapide peuvent sauver une vie. Serait-il possible d'équiper chaque salle communale d'un défibrillateur ?

Mme Isabelle Bersier, je suis un peu sur l'affaire, il y en a un qui se trouve à Noréaz. Il appartient aux samaritains. Il s'agit d'un défibrillateur pour la formation. Ce défibrillateur sera vérifié pour voir son état de fonctionnement. L'idée est de pouvoir déjà contrôler ce matériel-là. Mon souci, ce n'est pas de mettre des défibrillateurs, mais il faut aussi peut-être avoir une action auprès des citoyens, à savoir comment on peut aussi mobiliser chaque citoyen par rapport à ces

défibrillateurs parce que ce sont des formations, des choses toute simples à utiliser, mais pourquoi ne pas aussi associer un groupe. C'est une réflexion que je suis en train de mener pour voir comment on peut aussi mobiliser les citoyens à utiliser ces appareils. Avoir des défibrillateurs dans chaque village et qu'ils soient là en attente. En même temps, oui c'est utile, j'y crois fort aussi. Sachez qu'il y en a un aussi au centre de formation de Seedorf, mais à l'intérieur. Ce sont aussi des choses à mettre à l'extérieur afin d'être accessibles à chacun.

Mme Delphine Mettraux, en appelant le 144, ils donnent déjà des informations par téléphone et nous expliquent comment faire. Sur le défibrillateur, c'est dessiné et il existe des First Reponder qui sont dans la région, on envoie un message et ils peuvent venir rapidement en cas d'interventions.

Mme Isabelle Bersier, il faut juste que les citoyens sachent qu'il y a ça, qu'ils se sentent prêts à agir. C'est souvent ce qui bloque dans cette réaction d'aller sauver une personne en arrêt cardiaque. C'est la peur. Mais effectivement, on peut être guidés pour le faire, il y a tout un tas de choses à savoir, mais c'est en cours de route.

M. Mario Ramalho, je viens de faire une proposition dans le même ordre du sujet qui vient d'être dit, par rapport aux défibrillateurs. Donc j'en profite pour la déposer, comme ça, c'est officiel.

M. Samuel Gendre, pour la commission de l'énergie, est sensible à la cause de sauver des personnes, et qui est aussi sensible à la cause de sauver la planète. J'aimerais faire une petite proposition, celle de renoncer au dépôt systématique des bouteilles en PET sur les tables des élus lors des séances du Conseil général, et encourager les personnes à emmener une petite gourde. Il y en a qui le font déjà, bravo. C'est un petit geste, mais à la fin de l'année, c'est bien des déchets qui seront évités.

M. le Président remercie **M. Gendre** pour cette proposition. Y a-t-il des personnes qui s'opposent à cette proposition au sein du Conseil général ? Comme ce n'est pas le cas, je prie le Conseil communal de prendre note que nous n'avons plus besoin de bouteilles d'eau, nous amènerons notre propre eau.

Autre question, proposition ou divers ?

M. Jean-Marc Meuwly, à titre privé, quelle est l'entreprise qui a posé le tapis entre le Château de Seedorf et le pont de la Sonnaz, il est drôlement bosselé ? Côté Avry, il est bien posé, mais pas du côté de Noréaz.

M. Pierre Bovet, merci de la remarque, nous irons contrôler. Les travaux ont été réalisés et bien faits. Ils ont été réalisés par Implenia. Je n'ai pas remarqué qu'il était bosselé, mais je ne passe pas souvent, mais nous irons contrôler.

M. Jean-Marc Meuwly, vous m'avez répondu plus ou moins au niveau de Valtraloc. Pourquoi la commune a-t-elle fait opposition à la pose d'un tapis phonique à travers Prez ?

M. Pierre Bovet, je corrige tout de suite. Nous n'avons pas fait opposition à un tapis phonique, il sera posé en temps voulu, c'est-à-dire en même temps que le projet Valtraloc. La commune a fait opposition à la pose de murs anti-bruit. Pourquoi ? Parce que la route de contournement étant passée en priorité 1, nous avons trouvé ridicule de prendre des mesures pour 15'000 véhicules par jour, alors qu'il n'en passera plus que 3'500.

M. le Président remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions, propositions ou divers. Cela ne semble pas le cas.

Avant de clore la séance, M. le Président tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour la qualité des documents fournis pour cette séance.

Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général est prévue le 4 novembre 2021. L'heure vous sera communiquée avec la convocation, en principe à Prez-vers-Noréaz, si les conditions sanitaires nous le permettent.

Je vous souhaite une bonne soirée, un bon retour chez vous, M. le Président clôt la séance, il est 21h25.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire



Marlyse Dubey

Le Président



Claude Friderici

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



Mireille Gross